

## Communiqué de presse

Lausanne, le 25 septembre 2014

### **Les communes de Lausanne Région soutiennent le nouveau projet de Centre sportif de Malley**

**Les Municipalités des communes membres de Lausanne Région acceptent d'entrer en matière pour le financement des charges d'exploitation du futur Centre sportif de Malley. Elles avalisent par un signal fort la réalisation de ce projet d'intérêt régional et cantonal. La nouvelle patinoire devrait être opérationnelle en 2019, alors que la mise en service du programme aquatique est prévue en 2022.**

Lors de l'Assemblée générale du 25 septembre à Paudex, une très forte majorité des Municipalités des 29 communes membres de Lausanne Région ont exprimé leur volonté de participer aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley. Il comprendra trois surfaces de glace, opérationnelles dès 2019, et un programme aquatique - composé d'un bassin olympique de 50 m., d'un bassin de 25 m. et d'une fosse de plongeon - dont la mise en service est prévue en 2022.

Ce vote de principe des Municipalités, qui n'engagera formellement les communes qu'au moment de l'acceptation du projet par leur Législatif, est un signe essentiel et attendu par les trois communes propriétaires (Lausanne, Prilly et Renens). Un soutien régional est l'une des conditions majeures pour concrétiser ce projet. La participation des 26 communes (hors Lausanne, Prilly et Renens) aux charges d'exploitation est estimée à CHF 2 millions, sur un total de CHF 11.8 millions. La clé de répartition - élaborée par la Commission regroupée « activités sportives et financement régional » de Lausanne Région - prend en compte la valeur nette du point d'impôt communal, donc corrigée des effets de la péréquation intercommunale, l'éloignement et la fréquence des dessertes en transports publics jusqu'à Malley, ainsi que les coûts liés à une piscine communale accessible au public, déjà existante sur leur territoire.

Pour rappel, les frais d'investissements de la nouvelle patinoire sont supportés par les communes de Lausanne, Prilly et Renens. La construction du programme aquatique sera quant à elle financée exclusivement par la Ville de Lausanne. Ces deux projets, au stade de l'étude de faisabilité, sont estimés CHF 208 millions. Les trois communes précitées présenteront prochainement une demande de cautionnement auprès de leur Conseils communaux.

Le Conseil d'Etat s'engage également à soutenir financièrement la future patinoire. Son aide se justifie par la candidature de la Ville Lausanne et du Canton de Vaud aux Jeux olympiques de la Jeunesse d'hiver 2020. Une participation financière de la Confédération et du Canton est aussi attendue pour l'investissement nécessaire à la réalisation du programme aquatique avec sa piscine olympique.

Une procédure de Plan d'affectation cantonal est en cours et les résultats du concours d'architecture sont attendus pour juin 2015. D'ici là, le Grand Conseil vaudois et les Législatifs des communes de Lausanne Région seront sollicités pour confirmer leur participation financière à ce projet d'intérêt régional et cantonal.

#### **Renseignements complémentaires :**

Gustave Muheim, Président de Lausanne Région, tél. 079 341 99 66

Patrizia Marzullo Darbellay, Secrétaire générale, tél. 021 613 73 40

**Pour de plus amples information sur le projet : cf. « dossier de presse, février 2014 », disponible sur [www.lausanneregion.ch](http://www.lausanneregion.ch)**